



Vérification générale périodique

Vérification des appareils de levage

En application de l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, du Code du travail article R4323-23 et de la circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005

CLIENT		LIEU D'INTERVENTION	
ENCHERES VO MAT ZI Tavernier, 100 impasse de Toulouse 31150 Bruguères		Dépôt ENCHERES VO MAT Bruguères	
IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT			
Marque : KLUBB	Modèle : —	Type : KL32	Année : 2021
Marquage : CE	N° Constr. : KL3221976	N° Client : 1670979	CMU : 120 daN
Porteur : RENAULT	Immat. : GE-767-BV	Compteur : 1962 H	
CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION			
Appareil mis à disposition et clairement identifié pendant le temps nécessaire	Oui	Mise à disposition de la notice d'instructions	Non
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs)	Non	Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion)	Non
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition	Non	Carnet de maintenance mis à disposition	Non
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner	Oui	Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves	Oui
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil	Oui		

RÉCAPITULATIF DES OBSERVATIONS

3 observations



- 1 Gyrophare côté gauche non fonctionnel — Y remédier
- 2 Carter de protection absent — Y remédier
- 3 Support de triangle de signalisation détérioré — Y remédier

CONCLUSION DE LA VÉRIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître les anomalies ou défauts décrits ci-après et auxquelles il y a lieu de remédier.

État de l'appareil : **En service**

Visite effectuée en présence de :
Eric BOUZIGNAC

VÉRIFICATEUR — David MALECAMP